

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3372

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Mobilisation de l'offre de logements dans le parc existant, adaptation des logements au vieillissement et au handicap, prévention et lutte contre la précarité énergétique - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour leurs programmes d'actions 2024

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3372**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Mobilisation de l'offre de logements dans le parc existant, adaptation des logements au vieillissement et au handicap, prévention et lutte contre la précarité énergétique - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour leurs programmes d'actions 2024

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Les trois associations Collectif logement Rhône (CLR), Habitat et humanisme Rhône et Soliha Rhône et Grand Lyon, œuvrent dans le domaine du logement et développent des actions et des dispositifs qui concourent :

- au développement d'une offre de logements abordables et de qualité dans le parc privé pour répondre aux besoins des ménages aux revenus modestes,
- à l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap,
- à la prévention et la lutte contre la précarité énergétique.

Ces actions répondent aux objectifs inscrits dans les documents-cadres qui définissent et structurent les politiques locales en faveur de l'habitat, le programme local de l'urbanisme et de l'habitat et le plan logement hébergement d'accompagnement et d'inclusion des habitants en difficulté de la Métropole 2023-2027.

Elles concourent, également, à augmenter l'offre de logements dans le cadre de la feuille de route Logement d'abord (2023-2027) de la Métropole et de sa politique d'hospitalité et de lutte contre le sans-abrisme.

La présente délibération porte sur le financement des actions développées par ces structures associatives pour l'année 2024.

II - Information, communication et accompagnement sur les dispositifs de mobilisation de logements locatifs abordables dans le parc privé : subventions proposées aux associations CLR et Habitat et humanisme Rhône

La Métropole subventionne ces associations pour leurs activités de prospection et de mobilisation d'offres de logements dans le parc privé. Elles recherchent et aident les propriétaires bailleurs dans leurs démarches en vue de louer, à loyer modéré, leurs biens et assurent des services de gestion des logements et d'accompagnement des ménages. Ces interventions visent à produire une offre de logements réhabilités et abordables, en vue de loger des publics aux revenus contraints et fragiles, dans des situations d'hébergement ou de logements insatisfaisantes et de mener une gestion locative adaptée.

1° - Compte-rendu des actions réalisées et bilan au titre de l'année 2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2391 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué des subventions de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit des associations, dans le cadre d'actions d'informations, de communication et d'accompagnement sur les dispositifs de location à loyers modérés auprès des propriétaires bailleurs et investisseurs.

Ces subventions se sont réparties comme suit :

- 40 000 € au bénéfice de l'association CLR,
- 40 000 € au bénéfice de l'association Habitat et humanisme Rhône.

Durant l'année 2023, les associations ont informé 421 propriétaires bailleurs sur les dispositifs de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et les possibilités de maîtrise des loyers.

Les associations de la plateforme Louez solidaire (les associations Ailøj, Entre2Toits, Soliha et Un chez soi d'abord, membres de l'association CLR) ont informé 216 propriétaires, ont fait 15 publications sur différents supports et organisé deux événements. Habitat et humanisme Rhône a informé 205 propriétaires en 2023, a organisé sept événements et fait neuf publications presse.

2° - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel pour 2024

Il est proposé d'attribuer aux associations une subvention de 80 000 € afin de leur permettre de poursuivre leurs actions de communication, d'information et d'accompagnement auprès des propriétaires bailleurs et des réseaux de partenaires du logement (notaires, agences immobilières, etc.).

a) - Subvention aux associations du CLR

Le montant de la subvention, proposé en 2024, s'élève à 40 000 €. Celui de la subvention accordée en 2023 était identique.

Pour 2024, l'association CLR propose :

- d'intégrer l'association Habitat et humanisme Rhône dans les interventions et activités de la plateforme Louez solidaire,
- de poursuivre la gestion partagée de la ligne téléphonique et de la messagerie électronique de la plateforme Louez solidaire, figurant sur les plaquettes de communication communiquées par la Métropole, selon une permanence assurée du lundi au vendredi,
- de développer des actions de communication grand public et ciblées,
- de contribuer aux actions de communication et d'informations développées par la Métropole.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association CLR, dans le cadre des actions d'information, de communication et d'accompagnement sur les dispositifs de location de logements à loyers modérés dans le parc privé existant et, plus particulièrement, pour la plateforme de mobilisation de l'offre et pour l'année 2024.

b) - Subvention à l'association Habitat et humanisme Rhône

Le montant de la subvention, proposé en 2024, s'élève à 40 000 €. Celui de la subvention accordée en 2023 était identique.

Pour 2023, l'association Habitat et humanisme Rhône propose :

- de poursuivre la communication sur la location abordable au rythme de 10 publications sur les réseaux ou dans la presse locale,
- de participer aux différents événements types salons (Patrimonia, sénior), *afterwork*, soirées propriétaires solidaires, etc.,
- d'animer des partenariats financiers, bancaires et immobiliers,
- d'accueillir, informer et/ou accompagner les propriétaires et investisseurs,
- de développer les actions auprès des régies et agences afin de mobiliser des logements en étiquette F et G en ANAH avec travaux.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association Habitat et humanisme Rhône, dans le cadre des actions d'information, d'accompagnement et de communication sur les dispositifs de location de logements à loyers modérés dans le parc privé existant pour l'année 2024.

III - Adaptation des logements au vieillissement et au handicap - Prévention et lutte contre la précarité énergétique - Subvention à l'association Soliha Rhône et Grand Lyon

Le montant de la subvention, proposé en 2024, s'élève à 648 000 €. Celui de la subvention accordée en 2023 était de 533 000 €.

Soliha Rhône et Grand Lyon est une association sans but lucratif régie par la loi 1901, œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables, reconnue par l'État en tant que service social d'intérêt général.

L'association Soliha Rhône et Grand Lyon assure un rôle de guichet d'information et d'accompagnement des ménages modestes ou en situation de précarité pour l'amélioration de leur habitat en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation de l'habitat au vieillissement ou au handicap, en lien avec les différents partenaires concernés (ANAH, Caisse d'allocations familiales (CAF), caisses de retraites, communes, Maisons de la Métropole, etc.).

En 2023, sur le territoire de la Métropole, l'association Soliha Rhône et Grand Lyon a informé près de 2 350 ménages (1 733 en 2022) et en a accompagné près de 1 100 (896 en 2022).

Pour 2024, l'association Soliha Rhône et Grand Lyon propose un renforcement de son action d'accompagnement à destination des ménages très modestes en situation de précarité énergétique. La réalisation de ces objectifs ambitieux s'intègre, notamment, aux objectifs du programme SLIME porté par la Métropole et adopté par délibération du Conseil n° 2023-1521 du 23 janvier 2023.

L'association Soliha Rhône et Grand Lyon propose pour l'année 2024 de poursuivre et amplifier les actions suivantes :

- information des ménages pour améliorer leurs conditions d'habitat,
- visites conseil énergie de locataires et propriétaires très modestes en faveur de la lutte contre la précarité énergétique,
- accompagnement des ménages dans leurs projets de travaux dont 845 en faveur de la lutte contre la précarité énergétique.

Compte tenu du travail mené par l'association, des résultats observés et des perspectives, il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 648 000 € au profit de l'association Soliha Rhône et Grand Lyon, dans le cadre des actions d'information et d'accompagnement aux démarches de travaux pour l'année 2024.

Synthèse des subventions proposées :

	Bénéficiaires	Action	Montant total de l'aide 2024 (en €)	Rappel montant aide 2023 (en €)	% évolution 2023-2024
actions poursuivies	CLR	actions d'information, d'accompagnement et de communication sur les dispositifs de location de logements à loyers modérés dans le parc locatif privé	40 000	40 000	0

	Bénéficiaires	Action	Montant total de l'aide 2024 (en €)	Rappel montant aide 2023 (en €)	% évolution 2023-2024
actions poursuivies	Habitat et humanisme Rhône	actions d'information, d'accompagnement et de communication sur les dispositifs de location de logements à loyers modérés dans le parc privé	40 000	40 000	0
	Soliha Rhône et Grand Lyon	lutte contre la précarité énergétique et adaptation de logements : information et accompagnement aux travaux	648 000	533 000	+ 21
Total			728 000	613 000	+ 19

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2024, des subventions de fonctionnement pour un montant de 728 000 € répartis comme suit :

- 40 000 € au profit de l'association CLR,
- 40 000 € au profit de l'association Habitat et humanisme Rhône,
- 648 000 € au profit de l'association Soliha Rhône et Grand Lyon,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations CLR, Habitat et humanisme Rhône et Soliha Rhône et Grand Lyon, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 728 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opérations n° 0P15O1172 et n° 0P15O3861A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322595-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
